

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-FELIX-LAURAGAIS

**Séance du 14 Avril 2025  
A 20 heures 30**

Nombre de conseillers :                      En exercice : 15   Présents : 11    Votants : 12

L'an deux mille vingt-cinq, le 14 avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de SAINT FELIX LAURAGAIS, légalement convoqué le 8 avril 2025, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain BOURREL, Maire.

**Présents :** M. Alain BOURREL, M. Christian COMBECAVE, Mme Marie-Pierre BATIGNE, M. Christian FABRE, Mme Françoise CLOAREC, M. Pierre CUTTIER, Mme Katharina FRICKER, M. François MITTOU, Mme Hélène OUACHEE, M. René PUGET, Mme Danielle SOLOMIAC  
**Secrétaire de séance :** Mme Danielle SOLOMIAC

**Excusés :** Mme Maryse BALLESTRIN a donné pouvoir à Mme Marie-Pierre BATIGNE

**Absents :** M. Jacques DEMARLE – M. Samuel PELLET– Mme Emilie TORRES

Le procès-verbal de la séance du 13 mars 2025 est adopté à l'unanimité.

## **1 – BUDGET REGIE DE LENCLAS**

### *Approbation du Compte Financier Unique 2024 (N° 2025\_022)*

Monsieur le Maire rappelle que le Compte Financier Unique (C.F.U.) est un document budgétaire et comptable commun à l'ordonnateur et au comptable public. Monsieur le Maire fait le compte rendu de l'exécution budgétaire REGIE de LENCLAS relative à l'exercice 2024.

<b>Exploitation</b>	Dépenses	24 170.82 €
	Recettes	37 613.06 €
<b>Investissement</b>	Dépenses	22 290.00 €
	Recettes	10 932.00 €
<b>Reports de l'exercice 2023</b>	Exploitation (déficit)	- 898.71 €
	Investissement (excédent)	41 106.68 €
<b>Résultats cumulés</b>	Exploitation (excédent)	12 543.53 €
	Investissement (excédent)	29 748.68 €

Conformément à l'article 2121-14 du CGCT, Monsieur le Maire se retire et ne prend pas part au vote.

Sous la présidence de M. Christian COMBECAVE, le Conseil Municipal passe au vote. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents : **APPROUVE** le CFU 2024 pour le budget REGIE de LENCLAS.

### *Affectation du résultat d'exploitation 2024 (N° 2025\_023)*

Après avoir examiné le Compte Financier Unique pour le budget REGIE de LENCLAS, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice, constatant que le Compte Financier Unique fait apparaître un excédent d'exploitation de : 12 543.53 €. Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents **DECIDE** d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

<b>AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE</b>	
<b>A. Résultat de l'exercice</b>	<b>13 442.24 €</b>
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	
<b>dont B. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :</b>	<b>0.00 €</b>
<b>C. Résultats antérieurs reportés</b>	<b>-898.71 €</b>
ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	
<b>D. Résultat à affecter = A + C (hors restes à réaliser)</b>	<b>12 543.53 €</b>
<b>(si D est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)</b>	
<b>E. Solde d'exécution d'investissement</b>	<b>29 748.68 €</b>
<b>F. Solde des restes à réaliser d'investissement</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Besoin de financement G = E + F</b>	<b>0.00 €</b>
<b>AFFECTATION = C</b>	<b>12 543.53 €</b>
<b>1) H. Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Obligatoirement montant du B.</b>	
<b>2) H. Affectation en réserves R 1068 en investissement au minimum couverture du besoin de financement G</b>	<b>0.00 €</b>
<b>3) Report en exploitation R 002</b>	<b>12 543.53 €</b>
Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :	
<b>DEFICIT REPORTE D 002</b>	<b>0.00 €</b>

### ***Vote du Budget Primitif 2025 (N° 2025\_024)***

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif de la REGIE de LENCLAS relatif à l'exercice 2025. Ce budget a été établi en tenant compte de la reprise des résultats de l'exercice 2024, après approbation du Compte Financier Unique 2024, et de l'affectation des résultats. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur le vote du Budget Primitif 2025. L'équilibre par section du budget s'établit comme suit :

<b>Exploitation</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
2025	27 943.53 €	15 400.00 €
Report 2024	0.00 €	12 543.53 €
<b>TOTAL 2025</b>	<b>27 943.53 €</b>	<b>27 943.53 €</b>
<b>Investissement</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
2025	38 218.68 €	8 470.00 €
Report 2024	0.00 €	29 748.68 €
<b>TOTAL 2025</b>	<b>38 218.68 €</b>	<b>38 218.68 €</b>

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

**APPROUVE** le Budget Primitif 2025 de LA REGIE de LENCLAS

## **2 – BUDGET LOTISSEMENT**

### ***Approbation du Compte Financier Unique 2024 (N° 2025\_025)***

Monsieur le Maire rappelle que le Compte Financier Unique (C.F.U.) est un document budgétaire et comptable commun à l'ordonnateur et au comptable public. Monsieur le Maire fait le compte rendu de l'exécution budgétaire LOTISSEMENT relative à l'exercice 2024.

<b>Fonctionnement</b>	Dépenses	36 685.50 €
	Recettes	36 685.50 €
<b>Investissement</b>	Dépenses	20 941.50 €
	Recettes	20 941.50 €
<b>Reports de l'exercice 2023</b>	Fonctionnement (excédent)	0.00 €
	Investissement (déficit)	-363 725.80 €
<b>Résultats cumulés</b>	Fonctionnement (excédent)	0.00 €
	Investissement (déficit)	-363 725.80 €

Conformément à l'article 2121-14 du CGCT, Monsieur le Maire se retire et ne prend pas part au vote.

Sous la présidence de M. Christian COMBECAVE, le Conseil Municipal passe au vote. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents : **APPROUVE** le CFU 2024 pour le budget LOTISSEMENT.

### ***Affectation du résultat d'exploitation 2024 (N° 2025\_026)***

Après avoir examiné le Compte Financier Unique pour le budget LOTISSEMENT, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le Compte Financier Unique fait apparaître un résultat de fonctionnement de : 0.00 €. OUI l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b>	
<b>A. Résultat de l'exercice</b> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0.00 €
<b>B. Résultats antérieurs reportés</b> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0.00 €
<b>C. Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser)</b> <b>(si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)</b>	<b>0.00 €</b>
<b>D. Solde d'exécution d'investissement</b>	-363 725.80 €
<b>E. Solde des restes à réaliser d'investissement</b>	0.00 €
<b>Besoin de financement F = D + E</b>	<b>-363 725.80 €</b>
<b>AFFECTATION = C</b>	<b>0.00 €</b>
<b>1) G. Affectation en réserves R 1068 en investissement au minimum couverture du besoin de financement F</b>	<b>0.00 €</b>
<b>2) Report en fonctionnement R 002 = C - G</b>	<b>0.00 €</b>
<b>DEFICIT REPORTE D 002</b>	<b>0.00 €</b>

### ***Dissolution du budget au 31/12/2025 (N° 2025\_027)***

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la décision de ne plus lotir directement, mais de vendre les terrains à un promoteur. Dans ce contexte, il y a lieu de procéder à la dissolution du budget annexe Lotissement avec prise en charge du déficit par le budget principal et intégration des terrains dans le patrimoine de la Commune.

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** la dissolution du budget annexe Lotissement au 31/12/2025
- **DECIDE** d'ouvrir au budget principal et au budget annexe les crédits nécessaires à la réalisation du transfert du résultat et des terrains susvisés
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette procédure

### ***Vote du Budget Primitif 2025 (N° 2025\_028)***

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif LOTISSEMENT relatif à l'exercice 2025. Ce budget a été établi en tenant compte de la reprise des résultats de l'exercice 2024, après approbation du Compte Financier Unique 2024, et de l'affectation des résultats. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur le vote du Budget Primitif 2025.

L'équilibre par section du budget s'établit comme suit :

<b>Fonctionnement</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
2025	460 667.30 €	460 667.30 €
Report 2024	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL 2025</b>	<b>460 667.30 €</b>	<b>460 667.30 €</b>
<b>Investissement</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
2025	96 941.50 €	460 667.30 €
Report 2024	363 725.80 €	0.00 €
<b>TOTAL 2025</b>	<b>460 667.30 €</b>	<b>460 667.30 €</b>

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

**APPROUVE** le Budget Primitif 2025 LOTISSEMENT.

## **3 – BUDGET COMMUNE**

### ***Approbation du Compte Financier Unique 2024 (N° 2025\_029)***

Monsieur le Maire rappelle que le Compte Financier Unique (C.F.U.) est un document budgétaire et comptable commun à l'ordonnateur et au comptable public. Monsieur le Maire fait le compte rendu de l'exécution budgétaire COMMUNE relative à l'exercice 2024.

<b>Fonctionnement</b>	Dépenses	1 338 383.30 €
	Recettes	1 603 368.60 €
<b>Investissement</b>	Dépenses	1 122 157.52 €
	Recettes	677 802.06 €
<b>Reports de l'exercice 2023</b>	Fonctionnement (excédent)	838 112.44 €
	Investissement (excédent)	1 494 037.82 €
<b>Résultats cumulés</b>	Fonctionnement (excédent)	1 103 097.74 €
	Investissement (excédent)	1 049 682.36 €
<b>Restes à réaliser</b>	Dépenses	2 167 900.00 €
	Recettes	734 620.00 €
	Solde RAR	-1 433 280.00 €

Conformément à l'article 2121-14 du CGCT, Monsieur le Maire se retire et ne prend pas part au vote.

Sous la présidence de M. Christian COMBECAVE, le Conseil Municipal passe au vote. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents : **APPROUVE** le CFU 2024 pour le budget COMMUNE.

#### **Affectation du résultat d'exploitation 2024 (N° 2025\_030)**

Après avoir examiné le Compte Financier Unique pour le budget COMMUNE, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le Compte Financier Unique fait apparaître un excédent de fonctionnement de : 1 1037 097.74 €.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents : **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b>	
<b>A. Résultat de l'exercice</b>	264 985.30 €
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	
<b>B. Résultats antérieurs reportés</b>	838 112.44 €
ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	
<b>C. Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser) (si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)</b>	<b>1 103 097.74 €</b>
<b>D. Solde d'exécution d'investissement</b>	1 049 682.36 €
<b>E. Solde des restes à réaliser d'investissement</b>	-1 433 280.00 €
<b>Besoin de financement F = D + E</b>	<b>-383 597.64 €</b>
<b>AFFECTATION = C</b>	<b>1 103 097.74 €</b>
<b>1) G. Affectation en réserves R 1068 en investissement au minimum couverture du besoin de financement F</b>	<b>383 597.64 €</b>
<b>2) Report en fonctionnement R 002 = C - G</b>	<b>719 500.10 €</b>
<b>DEFICIT REPORTE D 002</b>	<b>0.00 €</b>

#### **Vote des taux d'imposition 2025 (N° 2025\_031)**

Monsieur le Maire rappelle les dispositions de l'article 1636 B-sexies du Code Général des Impôts (CGI) selon lesquelles le conseil municipal vote chaque année les taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (TH).

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de maintenir en 2025 comme suit les taux au niveau de ceux de 2024

<b>TAXES</b>	<b>Taux 2024 (rappel)</b>	<b>Taux 2025</b>
Taxe Foncière sur les propriétés bâties	33.59 %	33.59 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	70.43 %	70.43 %
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale (TH)	20.58 %	20.58 %

Où l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés **DECIDE** de voter pour 2025 les taux ci-dessus.

#### **Vote du Budget Primitif 2025 (N° 2025\_032)**

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif COMMUNE relatif à l'exercice 2025. Ce budget a été établi en tenant compte de la reprise des résultats de l'exercice 2024, après approbation du Compte Financier Unique 2024, et de l'affectation des résultats. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur le vote du Budget Primitif 2025. L'équilibre par section du budget s'établit comme suit :

<b>Fonctionnement</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
2025	2 246 495.10 €	1 526 995.00 €
Report 2024	0.00 €	719 500.10 €
<b>TOTAL 2025</b>	<b>2 246 495.10 €</b>	<b>2 246 495.10 €</b>
<b>Investissement</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
2025	1 253 701.00 €	1 637 298.64 €
Report 2024	0.00 €	1 049 682.36 €
Restes à Réaliser	2 167 900.00 €	734 620.00 €
<b>TOTAL 2025</b>	<b>3 421 601.00 €</b>	<b>3 421 601.00 €</b>

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents : **APPROUVE** le Budget Primitif 2025 COMMUNE.

#### **4 – METEO FRANCE RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION (N° 2025\_033)**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la convention avec Météo France concernant la station Météo située « Les fourches » arrivera à terme le 30 juin 2025. Le renouvellement est proposé à l'identique.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **ACCEPTE** la convention proposée par Météo France.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

## **5 – SIPOM : SIGNATURE D'UNE CONVENTION POUR APPEL A PROJET CITEO (N° 2025\_034)**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les objectifs de l'appel à projet CITEO.

CITEO est l'éco-organisme agréé pour la filière emballages ménagers. Il accompagne les collectivités en matière de déploiement de la collecte des déchets issus de la consommation nomade, dite « hors foyer ». Il perçoit également les contributions des producteurs d'emballages.

Le SIPOM assure la coordination entre CITEO et les communes pour :

- La réalisation des actions (pré-collecte, collecte et tri)
- Le reversement de la subvention versée par CITEO

La convention proposée par le SIPOM, vise à définir les modalités de reversement de la subvention. Oui l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **ACCEPTE** la convention proposée par le SIPOM.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

## **6 – PROJET D'EXPLOITATION D'UN PARC EOLIEN SUR LA COMMUNE DE SAINT FELIX LAURAGAIS : AVIS DU CONSEIL SUR LA DEMANDE DU PORTEUR DE PROJET ENERGITER (N° 2025\_035)**

Monsieur le Maire rappelle le projet éolien présenté par la société ENERGITER. Il concerne les Communes de Saint Julia et Saint Félix Lauragais. Pour notre commune trois sites ont été ciblés, dans le respect de la réglementation en vigueur.

La société Energiter demande un avis de principe du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire et les Adjointes proposent un vote à bulletin secret : vote POUR ou CONTRE le projet

Oui l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal procède au vote à bulletin secret.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

POUR le projet : 8                      CONTRE le projet : 4                      Abstentions : 0

Compte tenu des résultats, le Conseil Municipal, à la majorité des votants :

- **EMET UN AVIS FAVORABLE DE PRINCIPE** au projet éolien porté par la société Energiter.

## **7 – TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE DU GROUPE SCOLAIRE**

### ***Avant-Projet sommaire et demandes de subventions (N° 2025\_036 à 2025\_039)***

Monsieur le Maire rappelle que par la délibération du 16/01/2025 le cabinet Atelier d'Architectes Associés a été recruté pour la maîtrise d'œuvre de la rénovation énergétique du groupe scolaire de la commune. Suite à l'étude de l'existant, un premier estimatif du coût des travaux a été présenté. Monsieur le Maire expose ce programme. Il s'agit en priorité :

- Du remplacement des menuiseries extérieures version alu
- Mise en place d'un PAC Air et eau
- Mise en place d'une chaudière bois

Et d'autres options complémentaires

Le Maître d'œuvre a donc établi l'avant-projet. Le montant des travaux s'élève à 470 900.00 € H.T.

Il faut ajouter à ce montant les honoraires de maîtrise d'œuvre, les missions SPS et contrôle technique et les aléas estimés à 15 % soit 70 635.00 € H.T.

Oui l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **ADOPTE** le programme exposé.
- **ARRETE** l'estimatif du projet à la somme de **541 535.00 € H.T**, dont **470 900.00 €** de travaux.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Région Occitanie
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention Fonds Verts auprès de l'ETAT
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché correspondant, ainsi que tout document y afférent.

## 8 – TRAVAUX DE RESTAURATION DU CLOCHER DE L'ÉGLISE DE ST FELIX

*Avant-Projet sommaire et demande de subvention (N° 2025\_040 à 2025\_043)*

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil Municipal que le cabinet LETELLIER Architectes a été recruté pour la maîtrise d'œuvre de la restauration du clocher de l'église de Saint Félix et a établi l'estimation avant-projet ci-après.

### **EGLISE DE SAINT-DE-LAURAGAIS**

Travaux de restauration du clocher

#### **ESTIMATION AVANT PROJET**

Tableau récapitulatif

#### **Récapitulatif des phases**

<b>TRANCHE FERME</b>	<b>AVP</b>
<b>PARTIE 1 : INSTALLATION DE CHANTIER</b>	
TOTAL PARTIE 1	151 736,00
<b>PARTIE 2 : RESTAURATION DE LA FLECHE &amp; TOURELLE D'ESCALIER</b>	
TOTAL PARTIE 2	167 736,00
<b>PARTIE 3 : RESTAURATION DES TROIS NIVEAUX OCTOGONAUX</b>	
TOTAL PARTIE 3	628 124,00
MONTANT HT TRANCHE FERME	947 596,00
ALEA 7%	66 331,72
<b>MONTANT TOTAL DES TRAVAUX + ALEA HT</b>	<b>1 013 927,72</b>

<b>PSE</b>	
<b>PSE 1 - RESTAURATION DES INTERIEURS DU BEFFROI</b>	
TOTAL PSE 1	140 043,00
<b>PSE 2 - MONTE CHARGE</b>	
TOTAL PSE 2	15 750,00

<b>TRANCHE CONDITIONNELLE</b>	<b>AVP</b>
<b>PARTIE 1 : INSTALLATION DE CHANTIER &amp; ECHAFAUDAGES</b>	
TOTAL PARTIE 1	70 180,00
<b>PARTIE 2 : RESTAURATION DU PREMIER NIVEAU BAS (au dessus du Larmier)</b>	
TOTAL PARTIE 2	52 252,00
<b>PARTIE 3 : RESTAURATION DU NIVEAU BAS SOUS LARMIER</b>	
TOTAL PARTIE 3	113 930,00
<b>PARTIE 4 : RESTAURATION DE L'INTERIEUR DU PORCHE</b>	
TOTAL PARTIE 4	88 750,00
<b>PSE 2 - MONTE CHARGE</b>	
TOTAL PSE 2	14 500,00
MONTANT DE LA TRANCHE CONDITIONNELLE HT	325 112,00
ALEA 7%	22 757,84
<b>MONTANT TOTAL DES TRAVAUX + ALEA HT</b>	<b>347 869,84</b>

MONTANT TOTAL TRAVAUX TF + TO (en € HT)	1 272 708,00
HAUSSES & ALEAS - 7%	89 089,56
HONORAIRES ARCHITECTES - 8,5%	108 180,18
HONORAIRES DIVERS (SPS, BC...) - 2%	2 163,60
<b>COUT GLOBAL DE LA TF + TO HT</b>	<b>1 472 141,34</b>

Où l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **ADOPTER** le programme exposé
- **ARRETER** l'estimatif du projet à la somme de **1 472 141,34 € H.T**, dont **1 272 708,00 €** de travaux.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de La Région Occitanie
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la DRAC
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le marché correspondant, ainsi que tout document y afférent.

9 – Questions et informations diverses : Néant